

GARANTIE / SAV

Conditions de garantie de nos véhicules homologués:

Pendant la période de 12 mois (Batterie chargeur et boîtier - garantie 3 mois) à partir de la date de remise du véhicule au client final, **VUCM AUTO81** garantit le remplacement ou la réparation, hors main d'œuvre, de toute pièce du véhicule rendue défectueuse en raison d'un vice de matière ou d'un montage incorrect en usine et ceci à condition que :

1. Le véhicule porte les marques d'identification d'origine du constructeur et n'est subit aucune modifications.
2. Le véhicule soit entretenu conformément aux spécifications du manuel du propriétaire et soit utilisée conformément aux instructions que ce manuel renferme. L'entretien normal étant exécuté par un concessionnaire adressé **VUCM AUTO81**.
3. L'élément à remplacer fasse partie de l'équipement d'origine, les réparations et/ou les remplacements étant exécutés par un concessionnaire agréé **VUCM AUTO81**.
4. Des précautions normales aient été prises pour conserver le véhicule en bon état de propreté et exempt de toute attaque chimique.
5. Le véhicule n'ait pas fait l'objet d'une utilisation abusive, de négligence, ou n'ait pas subi d'accident et n'ait pas été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue, ou n'ait pas été utilisé avec un carburant et des lubrifiants autres que ceux qui sont recommandés.
6. En cas de non-respect des points 1 à 5 **VUCM AUTO81** se réserve le droit d'annuler la garantie pour

tout ou partie.

7. Toute main d'œuvre sera facturée au temps réel passé au tarif en vigueur.

Conditions de garantie de nos véhicules non-homologués:

Pendant la période de 3 mois à partir de la date de remise du véhicule au client final, l'importateur garantit le remplacement ou la réparation, hors main d'œuvre, de toute pièce moteur rendue défectueuse en raison d'un vice de matière ou d'un montage incorrect en usine et ceci à condition que :

1. Le véhicule porte les marques d'identification d'origine du constructeur et n'est subit aucune modifications.
2. L'élément à remplacer fasse partie de l'équipement d'origine.
3. Des précautions normales aient été prises pour conserver le véhicule en bon état de propreté et exempt de toute attaque chimique.
4. Le véhicule n'ait pas fait l'objet d'une utilisation abusive, de négligence, ou n'ait pas subi d'accident et n'ait pas été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue, ou n'ait pas été utilisé avec un carburant et des lubrifiants autres que ceux qui sont recommandés.

En cas de non-respect des points 1 à 4, l'importateur se réserve le droit d'annuler la garantie pour tout ou partie.

Exclusion de la garantie:

La garantie ne s'appliquera pas dans les cas suivants.

1. Lorsque les travaux à exécuter rentrent dans le cadre des entretiens normaux et inspections périodiques du véhicule.
2. Lorsque le remplacement et/ou réglage est dû à une détérioration ou une usure normale, ou à l'élimination des dépôts de carbone accumulés.
3. Lorsque le dommage est causé par des travaux effectués par un réparateur non agréé par **VUCM AUTO81**.
4. Lorsque le dommage est causé par une utilisation inadaptée à des fins autres que celles conçues ou prévues à l'origine pour le véhicule. Exemples (énoncé non limitatif) compétition, société de location ou de coursiers, etc ...
5. Lorsque le dommage est causé par un cas de force majeure, un incendie, une collision ou un accident.
6. Lorsque le dommage est causé par un transport ou un stockage inadéquat.
7. Lorsque le dommage est causé à la suite d'un entretien ou d'un montage inadéquats effectués par un professionnel ou un particulier.
8. Lorsque le dommage est causé par l'installation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas des équipements d'origine.
9. Lorsque les frais concernent le transport jusqu'au concessionnaire réparateur ou depuis ce dernier.
10. Lorsqu'il s'agit de pièces d'entretien dont la longévité est basée sur l'usage et conçues pour être remplacées pendant la durée de vie normale. Exemples (énoncé non limitatif) pneumatiques, plaquettes

et garnitures de frein, ampoules, filtres, éléments d'embrayage, chaînes et pignons correspondants, ainsi que certains joints et produits d'étanchéité.

Service après-vente :

La plupart des pièces de rechange sont disponibles dans notre magasin à MAZAMET.

En cas d'indisponibilité d'une pièce, nous pouvons la commander auprès de nos fournisseurs, pour cela il suffit de nous contacter

En cas de panne, le service après-vente prend en charge votre demande, détermine le problème et le type de réparation et vous accompagne du début à la fin.

Afin de localiser le problème, il suffit de nous décrire le dysfonctionnement et de faire quelques tests sur votre machine.

Garantie 3 mois pièces:

La garantie des véhicules non homologués se limite au moteur (cylindre, piston, embiellage et carters moteurs) pour une durée de 3 mois. Toutes pièces externes au bloc moteur (lanceur, embrayage, transmission, carburateur, allumage, contacteurs, châssis, fourche, amortisseurs, guidon, roues, axes, roulements, pneumatiques, chambres à air, câbles, poignées et leviers) ne sont pas couvertes par la garantie. **VUCM AUTO81**